

Mise sous tutelle ou curatelle

Par Iola, le 11/05/2009 à 11:24

Bonjour,

Mon frère veut faire une demande en France pour avoir la tutelle ou curatelle de mes parents qui vivent au Portugal, pour info, lui aussi vit au Portugal mais il a une adresse en France et est de nationalité Française.

Il a entamé une procédure au Portugal qui lui a été refusée, cette démarche n'est pas faite dans un but honorable même si mes parents ont des problèmes de santé et sont agés, il veut juste s'approprié leurs biens et leur argent, et ne recule devant rien (chantage et harcèlement). Voilà pour dépeindre la situation sordide.

Donc peut-il obtenir cette tutelle?

Et qu'est ce que nous pouvons faire ma soeur et moi pour l'en empêcher ou contrecarrer ses plans ?

désolée d'avoir été un peu longue. Merci de votre réponse. Cordialement

Par Tisuisse, le 11/05/2009 à 13:21

Bonjour,

Vos parents vivent au Portugal, leurs comptes sont au Portugal, c'est donc le droit portugais qui s'applique, pas le droit français.

Par **Iola**, le **12/05/2009** à **12:13**

Merci de votre réponse